

**MARGIE SUDRE**  
DEPUTE AU PARLEMENT EUROPEEN  
ANCIEN MINISTRE  
CONSEILLER REGIONAL DE LA REUNION  
PRESIDENTE DE LA DELEGATION FRANCAISE DU GROUPE PPE-DE

Strasbourg, le 8 septembre 2005

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Réaction de Margie SUDRE suite à l'adoption d'un rapport favorable au tourisme durable**

*Margie SUDRE, Député européen, Présidente de la délégation des députés européens UMP, Présidente de l'Intergroupe tourisme et Conseiller régional de La Réunion, s'est réjouie de l'adoption du rapport Queiro (P, PPE-DE) par le Parlement européen réuni en séance plénière à Strasbourg, qui promeut une série de mesures favorables au tourisme durable.*

Margie SUDRE s'est dite heureuse de constater que le rapport adopté contient l'essentiel de ses recommandations adressées en tant que rapporteur pour avis. "Nous avons pris la mesure des difficultés rencontrées par le secteur du tourisme européen et les défis auxquels il doit faire face. De même, je crois que nous avons tous compris le rôle que peut jouer ce secteur en matière de croissance, de création d'emplois et de développement durable" a-t-elle déclaré.

Elle a particulièrement insisté sur trois pistes incontournables, résolument tournées vers l'avenir.

"En premier lieu, il est essentiel que la Commission et le Conseil relancent les travaux relatifs à la proposition de directive concernant les taux-réduits de TVA permettant à tous les Etats membres d'opter pour un taux réduit de TVA en ce qui concerne l'hôtellerie et la restauration. Une telle diversité des situations au sein même de l'Union européenne débouchant sur de la concurrence déloyale n'est plus acceptable" a précisé l'élue.

Margie SUDRE a ajouté qu'il est "par ailleurs souhaitable de favoriser le développement de nouvelles formes de tourisme durable, telles que l'agri-tourisme, la randonnée, le cyclo-tourisme, l'équitation ou le canoïsme, et de lever les obstacles rencontrés par certaines populations qui souhaitent voyager mais qui éprouvent des difficultés à le faire du fait de la carence des infrastructures et des équipements, telles les personnes âgées ou handicapées".

Enfin, une attention toute particulière doit être apportée aux régions souffrant de handicaps naturels et structurels, en particulier aux régions ultrapériphériques et insulaires, par l'intermédiaire d'une politique transversale. "Les Etats membres devraient activement promouvoir ces destinations pour lesquelles le tourisme constitue la part principale de leurs activités économiques et développer le réseau de transports en direction de ces régions isolées; la Commission pourrait, de plus, améliorer la cohérence de ses actions menées en faveur du tourisme avec les autres politiques communautaires connexes" a-t-elle affirmé.

Margie SUDRE a rappelé que le tourisme ne dispose toujours d'aucune base juridique dans la législation communautaire, ce qu'elle déplore. "Espérons que l'avancée contenue dans le projet de Constitution puisse être reprise dans un avenir proche" a-t-elle conclu.